



- Zone UA Zone urbaine dense à vocation de développement de l'habitat
- Secteur UAa Secteur de centralité urbaine
- Secteur UAape Situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable
- Secteur UAar Zone sans enfouissement et sans cave
- Secteur UAb : Secteur bâti dense de ville ou de village
- Secteur UAb : Zone sans enfouissement et sans cave
- Zone UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire à vocation de développement de l'habitat
- Secteur UBa Secteur à dominante pavillonnaire dense dans le village et dans la plaine
- Secteur UBape Situation en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable
- Secteur UBbar Situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable
- Secteur UBbr Zone sans enfouissement et sans cave
- Secteur UBb Secteur à dominante pavillonnaire peu dense en périphérie du village
- Secteur UBbr : Zone sans enfouissement et sans cave
- Secteur UBc Secteur à dominante pavillonnaire peu dense dans le hameau de Jameyzieu
- Secteur UBc : Zone sans enfouissement et sans cave
- Zone UI Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- Secteur UIa Secteur bâti dense de la ZA des Quatre Buissons
- Secteur UIar Zone sans enfouissement et sans cave
- Secteur UIb Secteur de la zone commerciale
- Secteur UIbr Zone sans enfouissement et sans cave
- Secteur UIc Secteur de densification de la ZA des Quatre Buissons
- Secteur UId Secteur d'activités en périphérie de l'agglomération
- Secteur UIe Secteur bâti lié à l'activité de la carrière
- Secteur UIf Secteur d'activités au sein d'un environnement à dominantes agricole et naturelle
- Zone 1AU Zone à urbaniser
- Secteur 1AUa Secteur à urbaniser dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier
- Secteur 1AUb Secteur à urbaniser dans le cadre d'un aménagement d'ensemble
- Zone 2AU Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- Zone 2AU : Zone à urbaniser dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du document d'urbanisme
- Zone 2AUI Zone à urbaniser à vocation économique dont l'ouverture est subordonnée à une modification ou à une révision du document d'urbanisme
- Zone A Zone agricole
- Secteur Apr Situation en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable
- Secteur Ape Situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable
- Secteur An Secteur agricole protégé
- Secteur Anpr Situation en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable
- Secteur Anpe Situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable
- Zone N Zone naturelle et forestière
- Secteur Npi situation en périmètre de protection immédiate de captage d'eau potable
- Secteur Npr situation en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable
- Secteur Npe situation en périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable
- Zone Uoap Zone urbaine couverte par une Orientation d'Aménagement et de Programmation, dont les conditions d'aménagement et d'équipement ne sont pas définies par le règlement mais par les Orientations d'Aménagement et de Programmation

RISQUES : VOIR PLAN DE ZONAGE N°4.2

- Inconstructible en dehors des exceptions définies par le règlement d'urbanisme
- Classe de risque correspondant à l'aléa défini en annexe du Plan local d'urbanisme
- RI : aléas faible, moyen et fort d'inondations de plaine
- RC : aléas faible, moyen et fort de crues rapides des rivières
- RT : aléas forts d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
- RV : aléas moyens et forts de ruissellement sur versant
- RG : aléas moyens et forts de glissement de terrain
- Constructible avec prescriptions définies par le règlement d'urbanisme
- Classe de risque correspondant à l'aléa défini en annexe du Plan local d'urbanisme
- Bc1 : aléas faibles de crue rapide des rivières en zone urbanisée
- B1 : aléas faibles d'inondations de plaine en zone urbanisée
- B1' : aléas faibles d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
- B2 : aléas moyens d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe
- B2' : aléas faibles et moyens d'inondations de pied de versant ou remontée de nappe sur relief très hétérogène
- Bv : aléas faibles de ruissellement sur versant
- Bg : aléas faibles de glissement de terrain

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

- Zone 1 : assainissement des eaux usées
- Zone 2 : assainissement non collectif des eaux usées
- Zone 3 : zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement

Limite de zones

AUTRES DISPOSITIONS : VOIR PLAN DE ZONAGE N°4.1

- Emplacement réservé pour les voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts, continuités écologiques et numéro d'ordre
- Changement de destination des bâtiments et numéro d'ordre
- Secteur réservé à l'activité de carrière
- Protection ou mises en valeur et requalification pour motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Localisation d'éléments de paysage et délimitation de sites et secteurs à protéger pour motif écologique :
 - zone à enjeu de continuité écologique
 - zone d'intérêt scientifique ou à enjeu de conservation
 - zone humide
 - boisements à protéger
 - secteur de requalification et de mise en valeur
 - secteur de pente
- Espaces boisés classés :
 - boisements à protéger
 - boisements à créer
- Principe d'alignement à respecter
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation et numéro d'ordre
- Secteur soumis par arrêté préfectoral à des prescriptions d'isolement acoustique
- Sites et sols pollués

